



## Les frais d'établissement : définition et montant

**Que sont les frais d'établissement ? Combien coûte une création d'entreprise ? Peut-on se rembourser les frais d'établissement une fois l'entreprise créée ? Comment comptabiliser les frais de constitution d'une entreprise ?**

**Définition :** Les frais d'établissement sont les dépenses effectuées en vue de créer l'entreprise, en particulier sur le plan juridique. On parle aussi de frais de constitution, notamment pour les sociétés.

**Les frais d'établissement, ou frais de constitution, comprennent :**

- **le coût de rédaction des statuts juridiques :** honoraires des avocats ou notaires,
- **le coût des conseils fiscaux ou comptables :** honoraires des experts-comptables,
- **les frais d'immatriculation :** frais de Chambre de Commerce ou de Chambre des Métiers, frais de greffe,
- **les frais de publicité :** frais d'insertion dans un journal d'annonces légales. Cette formalité se fait le plus souvent en ligne par l'intermédiaire de sites spécialisés.

**Remarque :** il ne faut pas confondre les frais d'établissement avec les **frais de premier établissement** : ces derniers concernent les frais de prospection ainsi que les frais de publicité dans la phase de pré-ouverture (promotion, publicité de lancement...).

### Frais d'établissement : comment les payer ?

Certains frais d'établissement doivent être déboursés **avant même la création officielle de l'entreprise** (frais d'immatriculation, frais de publication dans un journal d'annonces légales).

Dans ce cas les frais d'établissement seront supportés par le créateur d'entreprise lui-même, ou par l'associé en charge des formalités dans le cas d'une société. Ce dernier prendra soin de garder les **justificatifs de ses dépenses**, afin qu'elles puissent être plus tard comptabilisées, et qu'elles

puissent lui être remboursées par chèque ou virement.

## A combien s'élèvent les frais d'établissement ?

Les frais d'établissement sont plus élevés pour une société que pour une entreprise individuelle (micro-entreprise, auto-entreprise). En effet dans le premier cas des statuts doivent être rédigés ce qui donnera lieu à la publication obligatoire d'une annonce dans un journal d'annonces légales.

Voici un tableau récapitulatif du montant des frais d'établissement :

|  | <i>Micro-entreprise</i>   | <i>Entreprises individuelles</i>   | <i>Sociétés (SARL, EURL, SAS, SASU)</i>  |
|--|---|--|--|
| <b>Frais de rédaction des statuts</b>  | <i>Non applicable</i>   | <i>Non applicable</i>  | <b>Gratuit</b> s'il est décidé de le faire soi-même ; de <b>500 € à 5000 €</b> en passant par un professionnel                       |
| <b>Frais d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (si activité commerciale)</b> | <b>0 €</b><br>(une prestation d'accompagnement peut être facturée en sus) | <b>26,68 € au titre du Greffe</b><br>(une prestation d'accompagnement peut être facturée en sus par la CCI : <b>60 €</b> ) | <b>39,42 € + 23,62 € au titre du Greffe</b><br>(une prestation d'accompagnement peut être facturée en sus par la CCI : <b>60 €</b> ) |
| <b>Frais d'immatriculation au registre des métiers (si activité artisanale)</b>                  | <b>0 €</b><br>(une prestation d'accompagnement peut être facturée en sus) | <b>130 € en moyenne</b><br>(une prestation d'accompagnement peut être facturée en sus)                                     | <b>220 € en moyenne</b><br>(une prestation d'accompagnement peut être facturée en sus)   |
| <b>Frais d'annonce légale</b>  | <i>Non applicable</i>   | <i>Non applicable</i>  | <b>65 à 300 €</b> , variable en fonction du département, du journal et/ou du prestataire choisi*                                     |

\*En ce qui concerne les frais d'insertion d'annonce dans un journal d'annonces légales, WikiCréa a établi une comparaison des tarifs des sites spécialisés : [cliquez ici pour accéder à notre comparateur](#).

## Les frais d'établissement : comptabilisation.

Les frais d'établissement figurent à l'actif du bilan, dans la catégorie **immobilisations incorporelles** (compte 201 « Frais d'établissement »). Ils peuvent être amortis sur une durée de **5 ans** maximum.

Les frais de constitution d'une société sont déductibles du résultat fiscal et leur **TVA** est récupérable si l'entreprise est assujettie.

## Des outils Excel pour votre petite entreprise (gratuit).

WikiCréa met à votre disposition des outils Excel gratuits pour gérer votre entreprise :

- un modèle de **plan financier** prévisionnel : [cliquez ici pour y accéder](#),

- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : **cliquez ici pour y accéder**,
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : **cliquez ici pour y accéder**,
- un **modèle de suivi de trésorerie** : **cliquez ici pour y accéder**.

## **Créez votre entreprise directement en ligne.**

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne, tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**